

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU II

Le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social est un Diplôme de Niveau II délivré au nom du Ministère chargé des Affaires Sociales par le préfet de région.

(Décret du 11 juin 2004).

La profession

L'Assistant de Service Social exerce dans le cadre d'une mission de protection de l'enfant ou de l'adulte et agit avec les personnes, les groupes pour améliorer leurs conditions de vie ou restaurer leur autonomie.

Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

L'Assistant de Service Social exerce dans les services sociaux des Fonctions Publiques : État (Administrations, Éducation Nationale, Justice...); Hospitalière (Hôpitaux); Territoriale (Conseils Généraux, Communes...); Les Organismes de Protection Sociale : CAF, Caisse d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole; Les Associations et les Services Ressources Humaines des Entreprises...

Les conditions d'accès

ÊTRE TITULAIRE

(lors de l'entrée en formation) de l'un des diplômes suivants :

- du **Baccalauréat** (toute filière) ou **être inscrit en classe Terminale et justifier de l'obtention du Bac lors de l'entrée en formation,**
- ou du **Diplôme d'accès aux études universitaires** (DAEU) ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- ou **d'un Diplôme de Niveau IV du Secteur de l'Action Sociale** ou Paramédical.

SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve écrite d'admissibilité destinée à apprécier les aptitudes à l'expression écrite ainsi que la capacité d'analyse et de synthèse. Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les titulaires d'un diplôme du travail social de Niveau III.

Une épreuve orale d'admission 2 oraux destinés à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement (disponible sur notre site Internet).

Nature de l'épreuve de sélection : consultez le règlement d'admission et les annales sur notre site Internet.

Informations complémentaires : l'admission est valable 1 an (sous conditions).

Les sélections de L'IRTS Paris Île-de-France sont indépendantes du Groupement des Écoles d'Assistants de Service Social d'Île-de-France.

La durée

Une formation professionnelle en trois ans en Formation Initiale, en Formation Continue que le candidat relève de Pôle Emploi ou d'un employeur ou d'un CIF.

Nombre d'entrants

PARIS : 49 (Formation Initiale)
MELUN : 25 (Formation Initiale)

Assistant de service social

La formation théorique

1 740 HEURES en centre de formation

La formation est articulée en 4 Domaines de Formation

- Intervention professionnelle en travail social (650 h)
- Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 h)
- Communication professionnelle en travail social (248 h)
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 h)

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques.

Différentes thématiques seront abordées :

- Les champs d'intervention de l'assistant de service social,
- La relation d'aide,
- La personne,
- Le groupe,
- L'évolution des politiques sociales,
- Une introduction au droit, à la sociologie, à la psychologie...

La formation pratique

1 820 HEURES

12 mois de stage auprès de sites qualifiants :

11 mois répartis sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

L'évolution de carrière

Orientation vers des formations supérieures ou d'encadrement :

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF), Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS), Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES).

Les statuts et possibilités de prises en charge financières

Voie classique

Formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Voie classique / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage.

Situation de maintien de salaire / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

- Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière.

Depuis la loi de décentralisation du 1^{er} janvier 2005, les règles de financement de la formation professionnelle excluent toute participation des Conseils Régionaux pour les personnels en «**maintien de salaire**» pendant leur congé formation.

Un devis de formation sera établi à votre employeur.

TARIFS

FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 65 € - Oral 90 €

INSCRIPTIONS

OUVERTURE : toute l'année

Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet :

www.irtsparisidf.asso.fr

Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.

VOS CONTACTS

ADMISSION

Service admission Paris

01 73 79 51 13

ADMISSION75@parmentieridf.fr

Service admission Melun

01 78 49 60 10

ADMISSION77@parmentieridf.fr

PÉDAGOGIE

Paris

Responsable de Formation

Matthieu GUILBERT

01 73 79 51 47

MGUILBERT@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Léna BIENKOWSKI

01 73 79 51 50

LBIENKOWSKI@parmentieridf.fr

Melun

Responsable de Formation

Anne-Françoise CONORTON

01 78 49 60 32

AFCONORTON@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Nadia MUGNIER

01 78 49 60 05

NMUGNIER@parmentieridf.fr

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER

www.irtsparisidf.asso.fr